



10 oct 2025 -18:38

Conseil des ministres du 10 octobre 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 10 octobre 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Service Rédaction
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
<https://chancellerie.belgium.be>
cmr@news.belgium.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Approbation liste de candidats pour le Comité de sécurité de l'information

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a présenté une liste de candidats pour le Comité de sécurité de l'information à la Chambre des représentants et ce, dans le cadre du remplacement de deux membres.

Les membres actuels du Comité de sécurité de l'information ont été nommés le 25 janvier 2024 par la Chambre des représentants pour un mandat de six ans renouvelable. Dans l'intervalle, deux membres effectifs du rôle linguistique français ont abandonné leur mandat. Ils doivent donc être remplacés.

Les mandats suivants doivent dès lors être repris jusqu'au 25 janvier 2030 :

- le mandat de membre effectif, expert en gestion électronique des identités
- le mandat de membre effectif, docteur, licencié ou master en droit, spécialisé en droit social ou en droit de la santé

Le 25 avril 2025 et le 11 juin 2025, un appel aux candidats a été publié à cet effet au Moniteur belge. Les candidatures seront proposées à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique

Avenue de la Toison d'Or 87

1000 Bruxelles

Belgique

<https://matz.belgium.be>

info@matz.fed.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens

Porte-parole (NL)

+32 494 48 85 71

bart.tierens@matz.fed.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2025

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement du Centre fédéral d'expertise des soins de santé en 2025.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé est notamment financé par un montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Ce montant est fixé à 22.482.228 euros pour 2025.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le SPF Finances.

Le marché couvre le développement matériel de l'e-audit dans certains services fiscaux du SPF Finances. Ce système fournit un soutien aux équipes de vérification fiscale en recueillant des données électroniques, en les analysant et en rendant compte en vue de la perception correcte des impôts, des droits et des taxes dans une économie numérique.

Le marché dure quatre ans et est passé via une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Désignation de l'administrateur général du Service fédéral des pensions

Sur proposition du ministre des Pensions Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution de la fonction de management d'administrateur général du Service fédéral des pensions.

Vincent Mahieu est désigné administrateur général du Service fédéral des pensions pour une période de six ans.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfm.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfm.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfm.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de taxe sur la valeur ajoutée.

Concrètement, l'avant-projet apporte des modifications au Code de la taxe sur la valeur ajoutée concernant les points suivants :

- les obligations relatives à l'émission de factures électroniques structurées
- la révision de la TVA déduite en ce qui concerne les biens d'investissement et les services qui présentent des caractéristiques similaires à celles normalement associées à des biens d'investissement
- la nouvelle chaîne TVA
- le régime particulier de la franchise de taxe applicable aux petites entreprises
- le régime particulier des exploitants agricoles

Enfin, l'avant-projet apporte des modifications techniques au Code.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Marché public travailleurs intérimaires infirmiers et aides-soignants

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour la mise à disposition de travailleurs intérimaires infirmiers et aides-soignants pour les entités des autorités fédérales.

Il s'agit d'un accord-cadre, en réalité de la relance d'un lot au sein d'un contrat commun existant, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation de 6 mois. Dans ce cadre, le SPF Stratégie et Appui joue le rôle de centrale d'achat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique
et de la Politique scientifique
Avenue de la Toison d'Or 87
1000 Bruxelles
Belgique
<https://matz.belgium.be>
info@matz.fed.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@matz.fed.be

Bart Tierens
Porte-parole (NL)
+32 494 48 85 71
bart.tierens@matz.fed.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 10 octobre 2025

Augmentation de la contribution maximale de l'employeur pour les titres-repas – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal qui augmente la contribution maximale de l'employeur pour les titres-repas de 8 à 10 euros.

Le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit d'augmenter de 2 euros (de 6,91 à 8,91 euros) l'intervention maximale de l'employeur dans le montant du titre-repas qui est exonéré des cotisations ONSS.

Cette augmentation entrera en vigueur le 1er janvier 2026. À partir de cette date, des chèques-repas d'une valeur maximale de 10 euros (au lieu de 8 euros) pourront donc être attribués.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,
de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
+32 471 81 84 00
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be





Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

billy.buyse@vandenbroucke.fed.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Plan pour la reprise et la résilience : rapport semestriel

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le rapport semestriel du Plan pour la reprise et la résilience (PRR).

La composante fédérale du Plan pour la reprise et la résilience comprend 55 projets d'investissement et 18 réformes, tels qu'indiqués dans la version révisée du Plan approuvée au niveau européen par le dernier arrêté d'exécution.

Le rapport d'avancement semestriel d'octobre 2025 comprend 122 jalons et cibles et est à la fois rétrospectif et prospectif : il comprend des jalons et des cibles assortis de délais qui ont expiré et qui sont prévus, à compter de la date du rapport.

Le rapport comprend en outre un aperçu de tous les jalons et cibles qui doivent être atteints au cours des deuxième et troisième trimestres de 2026. Il donne donc un aperçu complet de l'état d'avancement de tous les jalons et cibles contenus dans le PRR.

Le ministre du Budget est chargé de transmettre le rapport semestriel à la Commission européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative
Rue des Colonies 11, 2ième étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>
hallo@vincent.fed.be

Laura Mahieu
Porte-parole
laura.mahieu@vincent.fed.be



10 oct 2025 -18:38

Appartient à [Conseil des ministres du 10 octobre 2025](#)

Nomination des commissaires du gouvernement auprès d'Elia et de Fluxys

Sur proposition du ministre de l'Energie Mathieu Bihet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal portant nomination des commissaires du gouvernement fédéral auprès d'Elia Transmission Belgium SA, ainsi qu'auprès de Fluxys Belgium SA et de Fluxys LNG SA.

Sont nommés représentants du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration d'Elia Transmission Belgium SA :

- Pierre Brassinne pour le rôle linguistique français
- Sofie Defour pour le rôle linguistique néerlandais

Sont nommés représentants du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration de Fluxys Belgium SA et de Fluxys LNG SA :

- Pierre Brassinne pour le rôle linguistique français
- Francis De Meyere pour le rôle linguistique néerlandais

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant démission et nomination des représentants du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration du gestionnaire du réseau de transport de l'électricité, visés à l'article 9, § 10bis, de la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité

Projet d'arrêté royal démission et nomination des commissaires du gouvernement fédéral au sein du conseil d'administration des gestionnaires désignés, visés à l'article 8/3, § 1er /3, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Mathieu Bihet, ministre de l'Energie
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://bihet.belgium.be>
info@bihet.belgium.be

SepantaSehati
Porte-parole (FR)
+32 492 70 43 29
sepanta.sehati@bihet.belgium.be

Maxim Laporte
Porte-parole (NL)
+32 474 77 70 30
maxim.laporte@bihet.belgium.be





10 oct 2025 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 10 octobre 2025

Renonciation du précompte mobilier pour les paiements relatifs à l'utilisation de biens mobiliers corporels – Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal instaurant une renonciation au précompte mobilier pour les paiements relatifs à l'utilisation de biens meubles corporels.

Afin de tenir compte de l'évolution de la réalité fiscale et en vue de créer des règles de jeu équitables du point de vue fiscal pour nos entreprises belges, le texte de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus de 1992 est modifié en instaurant une renonciation interne à la perception de du précompte mobilier. L'exonération est limitée aux biens meubles corporels.

Plus spécifiquement, les adaptations prévues incluent une suppression de la perception du précompte mobilier pour les paiements relatifs à la location, à l'affermage, à l'utilisation et à la concession de biens mobiliers corporels par des entreprises résidentes, qui les utilisent logiquement pour leurs activités professionnelles, dans la mesure où ces paiements sont effectués à des bénéficiaires établis à l'étranger et à condition que ces paiements fassent partie d'une opération authentique en ce sens qu'ils sont effectués pour des raisons commerciales valables reflétant la réalité économique.

Par ailleurs, une obligation unique d'attestation est prévue par laquelle le débiteur doit compléter cette attestation afin que l'administration puisse vérifier les conditions de la renonciation. Cette attestation doit être renouvelée à chaque modification. De cette manière, un débiteur peut faire usage de la renonciation avec une charge administrative minimale.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://jambon.belgium.be>
info@kcfin.be

Caroline Dujacquier
Porte-parole (FR)
caroline.dujacquier@kcfin.be

Pol Van Den Driessche
Porte-parole (NL)
+32 474 97 04 19
pol.vandendriessche@kcfin.be

